

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

6 février 2002
AI Index : AFR 60/001/2002
Document Public
Nr du Service de Presse : 24

Burkina Faso

Amnesty International demande une enquête sur des exécutions extra-judiciaires massives

“Le gouvernement du Burkina Faso devrait immédiatement ouvrir une enquête sur les allégations faites par le Mouvement burkinabè des droits de l’Homme et des peuples (MBDHP), selon lesquelles 106 exécutions extra-judiciaires ont eu lieu ces trois derniers mois”, a déclaré Amnesty International après avoir exprimé ses inquiétudes au gouvernement.

Selon MBDHP, des corps non ensevelis ont été trouvés, menottes aux poignets, criblés de balles, et “jetés en pâtures au chiens et vautours”. Selon des comptes rendus les corps ont été retrouvés à travers tout le pays, dans des régions telles que Bobo-Dioulasso, Kaya, Ouagadougou et ses environs, Boulsa et Ouahigouya.

Lundi le ministre de la sécurité, Djibrill Yipéné, a reconnu que la police avait été impliquée dans ces exécutions mais il a ajouté “qu’il n’y avait jamais eu d’exécutions extra-judiciaires. Il est probable que face à la menace du banditisme les forces de sécurité furent contraintes d’utiliser des méthodes rigoureuses pour combattre les bandes armées”.

“La déclaration du ministre est regrettable étant donné qu’elle constitue un jugement prématuré et laisse entendre qu’aucune enquête ne sera faite”, a dit Amnesty International.

L’organisation exhorte le gouvernement du Burkina Faso à reconsidérer sa position et à ouvrir une enquête exhaustive, impartiale et indépendante afin de trouver les responsables de ces exécutions et de déterminer si la police a eu recours à l’usage excessive de la force contre les criminels présumés. Tous ceux suspectés d’être responsables d’exécutions doivent être traduits en justice selon les normes internationales relatives à l’équité des procès.

Il serait extrêmement grave si ces exécutions extra-judiciaires avaient eu lieu de façon préméditée, lors d’une campagne contre le banditisme lancée par la Police nationale en 2001, afin de réduire la criminalité dans tout le pays.

“Les exécutions extra-judiciaires constituent une sérieuse violation des réglementations internationales, notamment le Pacte international des droits civils et politiques dont le Burkina Faso est partie. Le gouvernement devrait immédiatement s’assurer qu’aucune exécution de ce genre n’ait lieu à l’avenir”, a déclaré Amnesty International.

Contexte

Le gouvernement du Burkina Faso a fréquemment réagit défavorablement aux demandes du public de mettre fin à l’impunité au Burkina Faso.

Le 13 décembre 1998 les corps sérieusement brûlés de Nobert Zongo, un journaliste indépendant, et ses trois compagnons, Ernest Zongo, Ablassé Nikiéma et Blaise Ilboudo, furent découverts dans et autour d’un véhicule à quelques 100 kilomètres de Ouagadougou. La Commission d’enquête indépendante mise en place pour faire l’enquête sur ces morts avait conclu que Norbert Zongo avait été tué pour des raisons purement politiques et elle avait nommé cinq suspects.

Les membres d’une coalition formée pour amener devant la justice les responsables de ces exécutions et mettre fin à l’impunité, avaient été arrêtés et détenus. Des manifestations contre l’impunité avaient été empêchées ou dispersées par les forces de sécurité. Un seul des cinq suspects qui avait été nommé par la Commission a jusqu’ici été inculpé.

Vous pouvez également contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, UK, on +44 20 7413 5566
Amnesty International, 1 Easton St., WC1X 0DW